

Comment assurer un leadership au niveau interministériel à Ottawa

Les responsabilités du Ministère comme organisme central exigent qu'il sache assurer un leadership au niveau interministériel à Ottawa. Le Ministère s'acquitte en partie de cette tâche en étant représenté au sein de différents comités interministériels et de conseils d'organismes (dont il assume parfois la présidence) destinés à assurer la bonne conduite des relations internationales du Canada. Trois de ces comités me semblent particulièrement importants.

A la demande du premier ministre, un comité de sous-ministres a été formé il y a quelques mois. Ce comité dont je suis le président est chargé d'étudier les grandes questions de politique extérieure ainsi que d'autres questions importantes intéressant les autres organismes centraux, les ministères clés et d'autres ministères ayant des intérêts notables à l'étranger. Au nombre de ses préoccupations, citons la préparation des sommets économiques, les questions de défense et les relations avec les principaux pays industrialisés.

Je préside également, à titre de sous-secrétaire, le Comité interministériel des relations économiques avec les pays en développement dont le mandat a été élargi de façon à orienter l'évolution des relations économiques du Canada avec le Tiers monde. C'est à ce comité qu'il incombe de donner forme aux instruments de notre politique extérieure, tel notre programme d'aide au développement, et d'examiner un vaste éventail de questions commerciales et financières qui influent sur nos relations avec les pays en développement.

Au chapitre des relations du Canada avec ces pays, il faut aussi noter la présence du sous-secrétaire au sein des conseils d'administration ou des comités consultatifs de la Société pour l'expansion des exportations, du Centre de recherches pour le développement international et de l'ACDI.

Le comité le plus important dans la conduite des activités internationales du Canada est le Comité interministériel des relations extérieures, plus communément connu par son sigle: CIRE. On oublie souvent qu'outre les Affaires extérieures, deux autres ministères ont un service extérieur, à savoir, le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada dont relèvent, respectivement, le Service des délégués commerciaux et le Service de l'immigration. Il y a également plusieurs ministères et organismes, tels l'ACDI, la Défense nationale, la GRC, le Revenu national et Santé nationale et Bien-être qui dans le cadre de leurs programmes, envoient des agents dans les missions canadiennes. D'ailleurs, 60 p. cent environ des 1 130 agents affectés à l'étranger dans le cadre de programmes gouvernementaux, sont détachés de ministères autres que les Affaires extérieures.

C'est en raison de la variété des sources d'où proviennent les représentants du Canada à l'étranger que le gouvernement a décidé, en 1970, de créer le CIRE. Ce comité dont le but est de donner toute l'unité voulue à nos activités à l'étranger, est constitué de sous-ministres de ministères ayant un service extérieur ou de ministères ayant des activités importantes à l'étranger, ainsi que du secrétaire du Conseil des ministres et du secrétaire du Conseil du Trésor. La présidence du comité est confiée au